



annulation résolution AG

Par **baronpix**, le **18/04/2021** à **11:45**

Pour une demande d'annulation d'une résolution AG copros, peut on la faire par requete au greffe? et si oui qui prévient le syndic ? car je pense que si on utilise l'assignation c'est l'avocat qui prévient la partie adverse.

Par **baronpix**, le **18/04/2021** à **21:09**

bonjour,

Pourtant l'utilisation d'une requete est possible sous certaines conditions.

Y a t'il un texte qui indique "uniquement par avocat" ?

Il y a peut-être une confusion lorsque l'on parle d'assignation, c'est peut être le fait de "saisir" le tribunal et non pas la procédure assignation ou requete.